



UN BUDGET COMMUNAL, ÇA SERT À QUOI ?

Comme chaque année, avant la trêve des confiseurs, le conseil communal a approuvé le budget de l'année suivante. Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale.

Il contient toutes les estimations, les recettes et les dépenses projetées pendant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit les intentions politiques que les autorités communales se proposent de concrétiser au cours de cette année, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements. Ces projets politiques s'inspirent directement du Programme Stratégique Transversal (PST) qui guide nos choix pour la législature.

Que va-t-on réaliser en 2022 ? Dans quoi allons-nous investir ? Quelles sont nos ressources ? Comment seront-elles utilisées ?

Nous allons tenter de répondre à ces questions dans les lignes qui suivent.

Le Budget extraordinaire

La partie du budget qu'on appelle « budget extraordinaire » regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement, par exemple : les gros travaux de réfection d'une voirie, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissement, les nouveaux emprunts, etc. Le budget extraordinaire doit nécessairement être en équilibre puisque nous devons prévoir toutes les recettes pour financer nos projets.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2022 est de **6.578.962 €**.

Nous finançons ces projets par des emprunts, mais également pas de nombreux subsides et aussi par nos réserves qui proviennent des bons résultats des années précédentes.

Quelques projets en chiffres

Comme vous le voyez dans les chiffres qui suivent, nos investissements se portent vers tous les secteurs de la vie communale.

Travaux

Traditionnellement, le poste lié aux travaux de voirie est fort important à Genappe : avec nos 450 km de voirie, nous sommes en effet la commune la plus étendue du Brabant Wallon. C'est logique qu'une large partie de nos dépenses y soit consacrée.

500.000 € seront alloués aux travaux de réfection des voiries avec un subside régional qui s'appelle le Fonds régional d'investissement communal (en abrégé « FRIC », pour un subside, il fallait y penser !). Celui-ci est donné aux communes et doit être utilisé sur une nouvelle période de 3 ans, de 2022 à 2024. Comme la Région Wallonne n'a pas encore communiqué aux communes le montant et la procédure à suivre pour obtenir ce subside, nous avons prudemment inscrit un montant d'investissement moins important que les années précédentes. Les années 2023 et 2024 rattrapent le solde du subside.

330.000 € seront alloués aux travaux d'entretien, d'interventions localisées, de réfection des ponts à différents endroits de l'entité.

Comme d'habitude depuis plusieurs années, un montant important est consacré à La lutte contre les inondations : la poursuite des études des points noirs, l'acquisition de terrain pour une nouvelle zone d'immersion temporaire à Vieux-Genappe (la 4ème sur l'entité), la construction et l'entretien d'ouvrages de lutte contre les inondations pour un montant total de **178.000 €**

L'énergie et la mobilité

Cette année encore, nous mettons l'accent sur la transition énergétique et les investissements qui nous permettront de diminuer nos consommations d'énergie, ainsi que sur la mobilité douce.

Nous prévoyons un réseau de chaleur à l'Espace 2000 pour un montant de **700.000 € dont 450.000** en subside. Nous avions prévu ce projet via Renowatt qui n'a pas pu se concrétiser. Nous gardons le projet du réseau de chaleur à réaliser en 2022 avec un subside de 450.000 € de la Région Wallonne.

Nous prévoyons des investissements dans les écoles avec des subsides UREBA pour diminuer les consommations d'énergie à hauteur de **550.000 €** répartis sur les écoles de Baisy-Thy et Loupoigne. Nous allons remplacer et isoler le toit de la salle polyvalente pour **220.000 €**.

Enfin, nous remplaçons les châssis de l'école de l'Espace 2000 pour **160.000 €**.

Nous poursuivons le remplacement de tout l'éclairage public par du Led par une nouvelle tranche de **100.000 €** en 2022.

En matière de mobilité, nous prévoyons des investissements à hauteur de **625.000 €** pour favoriser la mobilité cyclable avec un subside de la Région Wallonne de 500.000 €. Nous poursuivons les investissements habituels : **22.500 €** pour l'entretien et le balisage des sentiers, **30.000 €** pour l'acquisition et le placement de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques et **40.000 €** pour le remplacement d'abribus.

Ecoles

Chaque année, nous investissons dans nos écoles : nous avons 6 implantations scolaires qu'il faut entretenir, isoler, rénover, mais nous devons aussi prévoir l'augmentation de la population scolaire qui s'annonce pour les prochaines années.

Cette année, outre les investissements en vue d'économiser l'énergie, nous prévoyons des travaux de réfection pour **500.000 €** et des honoraires pour l'extension de l'école de Loupoigne pour **50.000 €**.

Environnement et propreté publique

Nous bénéficions à Genappe d'un cadre de vie apprécié par tous. Il est très important de le sauvegarder et de favoriser la biodiversité dans notre entité.

Nous prévoyons l'achat d'un nouveau camion-brosse pour remplacer l'actuel qui a bien servi pendant 18 ans, mais qui arrive en fin de vie. Le montant prévu pour un tel véhicule est de **300.000 €**

Nous prévoyons des marchés de **30.000 €** pour nous aider à tondre les espaces verts de la commune et **50.000 €** pour élaguer les arbres en bord de voirie. Nous prévoyons **15.000 €** pour encourager la biodiversité, **15.000 €** pour l'entretien des abords du Ravel, **7.500 €** pour le nettoyage du Ravel avec une ASBL d'insertion sociale qui travaille avec un cheval de trait et **10.000 €** pour l'engazonnement et la verdure des espaces verts.

Egouttage

Comme chaque année, nous prévoyons **50.000 €** d'entretien du réseau d'égouttage. Nous avons également prévu de faire des endoscopies de nos égouts pour **22.000 €** et **20.000 €** pour la maintenance exceptionnelle de la station d'épuration de la Hutte.

Nous avons prévu d'installer une plaine de jeux dans chaque village. Ce sera chose faite en 2022 avec la dernière plaine de jeux à aménager à Houtain-le-Val pour la somme de **40.000 €**. Nous prévoyons des crédits de remplacement et de maintenance pour toutes nos plaines de jeux pour **25.000 €**.

Le Budget ordinaire

Il concerne les affaires courantes soit, le fonctionnement de la Ville. Cette part du budget contient l'ensemble des dépenses et des recettes récurrentes chaque année. Elles sont incontournables pour le fonctionnement de notre Commune, par exemple : les rémunérations, les cotisations sociales, les charges financières, la dotation du CPAS ou de la zone de police, le Fonds des communes, les dividendes...

Des recettes ...

Pour couvrir nos dépenses ordinaires, nous pouvons compter sur des recettes à hauteur de **19.910.677 €**

D'où viennent-elles ?

Principalement de la fiscalité communale, du fonds des communes (un subside de la Région Wallonne) et des taxes additionnelles à l'Impôt des Personnes Physiques et au précompte immobilier. Si nous avons dû augmenter la taxe sur le ramassage des déchets, les principales autres taxes sont restées identiques : pas d'augmentation pour les additionnels à l'IPP ou au précompte immobilier. Pas d'augmentation non plus pour la taxe salubrité qui reste à 30 € par ménage. On associe parfois cette taxe à tort au fait de bénéficier d'un raccordement à l'égout. En fait, cette taxe couvre toutes les prestations de propreté publique (ramassage des poubelles publiques et des déchets clandestins, balayage et nettoyage des routes, curage des avaloirs, déneigement ...)

Et des dépenses ...

Nous prévoyons des dépenses ordinaires à hauteur de **19.862.685 €**.

Le premier résultat du budget laisse donc entrevoir un résultat positif de **47.992 €** au budget ordinaire. Cela signifie que nous couvrons toutes nos dépenses ordinaires par nos recettes ordinaires avec une marge positive de **47.992 €**.

Cette marge positive va alimenter un boni global dont nous disposons, car cela fait plusieurs années que, grâce à une bonne gestion financière de la Ville, nous réalisons un résultat positif à l'exercice propre.



Ce boni global est aujourd'hui de **2.265.083 €**. C'est en fait une réserve pour les années futures. Il ne peut pas servir à équilibrer notre budget ordinaire, mais nous pouvons l'utiliser pour financer en partie les investissements des années prochaines.

19 millions de dépenses de fonctionnement, c'est beaucoup ! A quoi utilisons-nous cet argent ?

Voici quelques chiffres pour comprendre nos dépenses de fonctionnement.

Les écoles

1.706.417 € sont nécessaires au fonctionnement de nos écoles communales (factures énergétiques, support administratif...). Pour rappel, Genappe compte 6 implantations (Bousval, Espace 2000, Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Loupoigne et Ways) et 864 élèves.

L'Accueil de la Petite enfance

1.793.359 € sont consacrés au secteur de la petite enfance, au fonctionnement des 3 structures (pour rappel, nous disposons aujourd'hui de 3 crèches : Les Minipousses, à Bousval, les Petits Bateaux à Genappe et les Arsouilles à Bousval également. Nous avons également quelques accueillantes à domicile.

La culture et la jeunesse

La bibliothèque communale développe son plan de lecture publique et accueille plus de 1.500 lecteurs. 60.000 prêts ont été effectués et de nombreuses animations de qualités ont été réalisées. L'académie de musique accueille 406 élèves. Les plaines de vacances accueilleront encore cette année plusieurs dizaines d'enfants, au printemps et en été. Le budget communal ordinaire couvre également ces dépenses et ces services à la population.

La propreté publique et la collecte des déchets

Voici encore un gros poste dans un budget communal. La Ville fait face aux dépenses liées aux collectes hebdomadaires des déchets ménagers et à leur traitement, aux dépenses liées au parc à conteneurs. Ces dépenses sont couvertes par la taxe immondices et la vente des sacs poubelle. D'autres dépenses ne sont pas couvertes par cette taxe, ce sont par exemple le ramassage des déchets dans les poubelles publiques et surtout malheureusement le ramassage des déchets que l'on retrouve au bord des routes, dans les fossés ... Comme vous le savez, nous avons dû augmenter cette taxe poubelle à partir de l'année 2022 pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets et à la gestion des parcs à conteneurs.

Le personnel communal

8.173.959 € sont nécessaires pour assurer toutes les dépenses liées au personnel communal : salaires, cotisations sociales et patronales, pensions des statutaires et des mandataires, et la fameuse cotisation de responsabilisation qui augmente de façon considérable.

Les dépenses de transfert

La Ville finance également d'autres partenaires : elle octroie une dotation annuelle au CPAS, à la zone de secours, à la zone de police Nivelles-Genappe, aux fabriques d'église... Ces dépenses représentent **4.628.631 €**.

Nous avons repris ici quelques chiffres issus du budget 2022. Si vous souhaitez avoir une lecture complète du budget, vous pouvez le trouver et le télécharger sur le site Internet de la Ville (www.genappe.be).

Pourquoi avoir insisté sur ces chiffres et pas sur d'autres ? Parce qu'ils sont particulièrement en phase avec notre Plan Stratégique Transversal (PST) qui décrit la vision de Genappe telle qu'on la souhaite d'ici à 2025 au travers d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions (vous le retrouvez également sur le site internet de la ville). Vous trouvez également ce PST sur le Site Internet de la Ville.

La Ville de Genappe vous offre de nombreux services. Visitez régulièrement notre site Internet (genappe.be) et abonnez-vous à notre page Facebook, ils regorgent d'informations et d'actualité !